



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

TENDER ADDENDUM

**National Capital River Pavilion – 501 Sir George-Étienne
Cartier Parkway, Ottawa, ON
NCC TENDER FILE # AL1827
September 2, 2021**

ADDENDUM # : 3

ADDENDA À LA SOUMISSION

**Pavillon de la rivière de la capitale nationale –
Réfection de la Promenade - 501 Sir George-Étienne
Cartier
APPEL D’OFFRE DE LA CCN NO. AL1827
LE 2 septembre 2021**

ADDENDA NO: 3

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

1. List of contractors who attended the non-mandatory site visit on August 31, 2021 at 10am:
 - PRESTIGE DESIGN AND CONSTRUCTION (OTTAWA) LTD
 - TLC EXTERIORS (10504408 CANADA INC)
 - VITALITY LANDSCAPING INC
 2. Please refer to Questions and Answers below from the site visit.
 3. Q: Will the existing site fencing be removed prior to construction?
A: Yes
 4. Q: Will the existing turbidity curtain and silt fence be removed prior to construction?
A: Yes
 5. Q: Clarify 'pruning as necessary'.
A: Pruning may be required to respond to site conditions, prevent safety issues and ensure the proposed pathway corridor is reasonably cleared of overhanging vegetation. Existing trees over 10cm DBH have already been removed within the proposed pathway alignment.
1. Liste des entrepreneurs présent à la visite de chantier non-obligatoire le 31 Aout 2021 à 10h :
 - PRESTIGE DESIGN AND CONSTRUCTION (OTTAWA) LTD
 - TLC EXTERIORS (10504408 CANADA INC)
 - VITALITY LANDSCAPING INC
 2. Stp vous référés aux Questions et Réponses ci-dessous de la visite au chantier non obligatoire.
 3. Q: Est-ce que la clôture de métal existante sur le site sera enlevée avant le début de la construction?
R: Oui
 4. Q: Est-ce que les rideaux de confinement des sédiments dans l'eau et la barrière de contrôle des limons seront enlevées avant la construction?
R: Oui
 5. Q: Spécifier "émondage au besoin".
R: L'émondage peut être nécessaire afin de rencontrer les besoins du site, de prévenir des enjeux de sécurité et de s'assurer que le corridor proposé est raisonnablement dégagé de toute végétation au-dessus du sentier. Les arbres de 10 cm et plus (diamètre à la hauteur de la poitrine) ont déjà été enlevés du sentier proposé.

6. Q: How much of the stonework needs to be completed this year?
A: As much as possible. The major shoreline works must be completed by the end of this year.
7. Q: Clarify site access.
A: Site access for equipment and vehicles is possible from the top of the slope down the existing asphalt pathway, and from the gravel shoreline pathway at the bottom of the slope which connects to the Parkway approximately 350m east of the site.
8. Q: How much vegetation is to be removed from the shoreline?
A: All vegetation is to be removed except select trees as indicated on plans.
9. Q: Is the bridge being painted?
A: The bridge is complete, and no further modifications will be made.
10. Q: Clarify the capstone at the bridge landing.
A: The capstone is to cover the gap created by the armour stone retaining wall configuration surrounding the existing bridge landing footings.
11. Q: Clarify permits.
A: The permits for DFO, Transport Canada and RVCA are completed by the NCC and will form part of the MMF Document
12. Q: Clarify contaminated soils.
A: If excavation uncovers asphalt, concrete, brick or other deleterious materials, the soil will be assessed, and a determination will be made. A unit price for contaminated soil removal is required in case of this event under items #2 and #68 of the tender form.
13. Q: Does the armour stone have to granite or is standard limestone acceptable?
A: The armour stone can be either Granite or Limestone.
6. Q: Quelle quantité de pierres doivent être installée cette année?
R: Le plus possible. La majeure partie de l'installation sur la berge doit être terminée d'ici la fin de l'année.
7. Q: Spécifier "accès au site"
R: L'accès au site pour les équipements et véhicules est possible à partir du haut de la côte (sentier pavé) vers le bas, et à partir du sentier en gravier au bas de la côte qui rejoint la Promenade à environ 350 mètres à l'est du site.
8. Q: Quelle quantité de végétation doit être enlevée de la berge?
R: Toute la végétation doit être enlevée à l'exception des arbres sélectionnés tel qu'indiqué sur les plans.
9. Q: Est-ce que le pont doit être peinturé?
R: Le pont est terminé et aucun travail n'est requis.
10. Q: Spécifier "couvercle de pierre au débarcadère du pont".
R: Le couvercle de pierre sert à recouvrir l'espace vide créé par le mur de soutien autour des fondations du débarcadère du pont.
11. Q: Spécifier "permis".
R: Les permis pour POC (Pêche et Océan Canada), Transports Canada et OPNVR (Office de protection de la nature de la vallée Rideau) seront complétés par la CCN et feront partie du document sur les mesures de mitigation environnementale.
12. Q: Spécifier "sols contaminés".
R: Si de l'asphalte, du ciment, de la brique ou autres matériaux nuisibles sont découverts lors de l'excavation, le sol sera évalué afin d'en déterminer l'état. Un prix unitaire est requis pour l'élimination des sols contaminés en cas sous les items no. 2 et no. 68 du formulaire de soumission.
13. Q: Est-ce que les pierres du mur de protection doivent être en granite ou est-ce que des pierres de calcaire normales sont acceptables?
R: Les pierres du mur de protection peuvent être soit en granite ou en calcaire.

Allan Lapensée
Senior Procurement Advisor / Conseiller principal a l'approvisionnement
Procurement Services / Services d'approvisionnement